[illegible]

...ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasin de détail, [illegible] les banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, et les agens de ventes à l'encan [illegible] les abonnemens pour l'année et l'avance. Le privilége des souscripteurs aux avis est limité à un carré chaque fois, et toute annonce excédant [illegible] sera payée [illegible].

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles pour appuyer la nomination de candidats aux emplois, les articles relatifs aux passagers, les avis au bénéfice de [illegible] devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles doivent être payées pour chaque insertion.

LES ANNONCES, ou articles qui auront un caractère personnel, ou qui pourront être considérés comme tels, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES qui dépassent 10 lignes ordinaires des Tableaux d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons, etc., seront payées en sus en proportion.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE ou article ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, paieront [illegible] pour la saison des plaisirs. Les annonces d'emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

POUR NEW-YORK—Directement—Devant partir le 25 Juin, à 2 heures de l'après-midi—Navire à vapeur NATCHEZ, capitaine J. SWILER, partira positivement comme ci-dessus.
Pour passage, s'adresser à VAN WYCK & Co. No. 35, rue du Camp.
Aucun lit ne sera retenu et aucune cabine ne seront considérés comme retenus, à moins que le passage n'ait été payé. 30 m

PAQUEBOTS RÉGULIERS ENTRE LA NLLE. ORLEANS ET LE BAYOU LAFOURCHE.
LE steamer PAUL JONES, capitaine Thomasson, fera à partir de cette date des voyages réguliers entre les ports ci-dessus mentionnés, partant de la Nlle. Orléans, tous les mardis à 10 heures du matin, et de Donaldsonville, tous les samedis à 6 heures du matin.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HENRY TETE, 13, rue Conti. 30 m—1m.

POUR ST. LOUIS, ALTON & LA RIVIERE DES ILLINOIS—Le steamer GEO. COLLIER, capt. William Littleton, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à PATRICK C. SHANNON & Co. 57, rue des Magasins.
N. B.—Le George Collier recevra du fret pour Commerce, Memphis, Randolph et Mills Point. 22 mai

POUR ST. LOUIS ET ALTON.
Le magnifique steamer Maid of Orleans, capt. J. Van Houten, est de jour en jour attendu, et partira sous peu pour les ports ci-dessus. J. FARIN & Co. 23, rue Poydras.

LIGNE DE BATEAUX A VAPEUR ENTRE LA ORLEANS ET LE BAYOU LAFOURCHE.
Cette ligne se composera des trois bateaux suivans:
Le bateau à vapeur PAUL JONES, capit. Thomasson,—
Le bateau à vapeur TECHE, capit. Wenmore,—
—A. GALLATIN, W. McClintock
Les bateaux ci-dessus mentionnés sont en très bon état et commandés par des officiers capables et attentionnés. Ils tiendront pendant la saison des eaux hautes la ligne entre les ports mentionnés ci-dessus et la plus grande attention sera apportée au fret placé sur ces différens bateaux.
Ils n'auront point de jours réguliers pour leur départ et feront leur voyage avec toute la célérité possible. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à HENRY TETE, 13, rue Conti.
N. B. Ces bateaux ne seront point responsables des dettes contractées par leurs officiers, à moins qu'elles ne soient autorisées par un ordre du capitaine ou du consignataire. 14f—y

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU GOLFE DU MEXIQUE.
Arrangement pour l'été.
A PARTIR de dimanche 3 courant, la Locomotive partira pendant l'été du dépôt, à la rue des Bons Enfans pour aller à Versailles, ou plus loin selon les progrès du chemin, aux heures suivantes:
DANS LA SEMAINE.
Départ. Retour.
A 7 heures A. M. A 9 heures A. M.
" 4 " P. M. " 6 1-2 " P. M.
LES DIMANCHES.
Départ. Retour.
A 7 heures A. M. A 8 heures A. M.
" 10 " " " 11 " "
" 4 " P. M. " 5 " P. M.
" 5 " " " 6 1-2 " "
Nouvelle-Orléans, ce 1er. Mai 1840.
Par ordre de la Direction.
1er mai WILLIAM FURST, Secrétaire.

A LOUER pour le 1er juin, la petite maison No. 10, rue des Grands-Hommes. S'adresser à R. BRUGIER, 9, rue St. Louis. 20 mai

A LOUER présentement, la maison neuve à étages en briques, située rue Bourgogne, entre Bienville et Douane. S'adresser à R. BRUGIER, 9, rue St. Louis. 22 mai

A LOUER—Une maison [illegible] rue Royale et Bourbon [illegible] 29 mai

A LOUER—Le haut d'une maison située rue de Chartres, No. 123, une maison, rue de la Victoire entre celle St. Ferdinand et du Port.
Quatre maisons rue Claiborne, entre Ste. Anne et Dumaine. S'adresser rue de Chartres No. 123. 28 mai

MAISON A VENDRE en face du marché du faubourg Tremé, le marché ayant un beau commencement, elle est la seule maison en face de ce marché. S'adresser rue St. Pierre no. 123. 9 mai

MAISONS A LOUER—Une maison à étage, située rue Mbreau, entre les rues du Port et Saint Ferdinand.
Plusieurs maisons, rue Claiborne entre Ste. Anne et Dumaine. 16 avril

A LOUER—La belle maison avec mansardes au coin des rues Tchoupitoulas et la Course, avec cuisine et hydrant dans la cour. S'adresser à la pharmacie de H. CURTIUS. 17 avril

LES soussignés ont l'honneur de prévenir leurs amis et le public qu'ils [illegible] pour la construction [illegible] et qu'ils sont prêts à recevoir tous les ordres pour couvrir les toits d'ardoises, de cuivre, de plaques de plomb, de ferblanc ou de zinc.—Ils ont également en main un assortiment des articles ci-dessus, qu'ils offrent à vendre en quantités au gré des acheteurs, aux prix des termes en gros.
Toutes espèces de toitures seront faites et posées dans le plus bref délai par LYALL & DAVIDSON, 150, rue des Remparts. 4 mai

EN débarquement du navire l'Audel, du Hâvre, et à vendre par Mme. Buffet, rue Royale, entre Toulouse et St. Louis, No. 137, savoir:
Fromage de crème de mort; du Gruyère; du Neufchâtel; saucissons de Lyon; anchois à l'huile; olives farcies; truits confites au vin de dans leurs jus; marmelade d'abricots; gelée de coings; gelée de pommes; cornichons à l'estragon; câpres; du chocolat à la vanille; sardines au beurre; sardines à l'huile; pâtés de truffes; des assortis; truffes au naturel; saumon à l'huile; moutarde de Maille; petits pois; cèpes à l'huile; macaroni d'Italie, pâtes diverses et vermicelle, etc., etc. 30 av

VIN, AMANDES, &c.—40 barriques vin rouge de Cologne, 50 barils amandes écossées, 10 caisses morues fraîches, 25 barils anisado, 100 do. contenus, en magasin et à vendre par J. ROBERT & Co. 47, rue Bienville. 2 juin

BEURRE ET FROMAGE—50 barillets beurre de l'Ouest, 19 barriques fromage, en magasin et à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co. 36, rue Poydras. 2 juin

MOUSSELINES—100 mousselines en couleur, de fantaisie; jaconats imprimés; mousseline blanche et unie jaconats blancs, à vendre par CLASON & VLES, 44, rue de Chartres, au premier. 2 juin

SEL—300 sacs sel fin et gros de Liverpool à vendre en quantités au gré des acheteurs, par E. F. JENKINS, enc. Poydras et Magasins. 2 juin

HAMEÇONS de grandes et petites dimensions, assortis, reçus par le trois-mâts Olbers, à vendre par H. GOERGEN & Co, 83, Chartres. 2 juin

VIN DE CHAMPAGNE du duc de Montebello à vendre par H. GOERGEN & Co., 83, rue de Chartres. 2 juin

POUDRE A CANON en boîtes de ferblanc et en barils de 12 1-2 à 25 livres, à vendre par H. GOERGEN & Co, 83, Chartres. 2 juin

MORLAIX—Créas à la Morlaix, Lisardes tout fil, à vendre par H. GOERGEN & Co., 83, rue de Chartres. 2 juin—1f.

MELASSE—27 barils venant d'être débarqués du bateau à vapeur Brilliant, en face de la rue Conti, et à vendre par ALLAIN & TREMOULET, No. 11, rue Conti. 2 juin

PORC—300 barils porc mess, et 100 dito prime, à l'inspection, à vendre par W. C. TOMPKINS & Co. 66, rue du Camp. 2 juin

CAFÉ DE LA HAVANE—200 sacs en débarquement et à vendre par J. ROBERT & CO. 47, rue Bienville. 2 juin

ON demande une presse hydraulique, s'adresser à R. GRONING & Co. 2 juin

POMMES SÈCHES—quelques barils, en magasin et à vendre par ADAMS, HARTWELL & CO., 36, rue Poydras. 2 juin

HARICOTS BLANCS—10 barils, à vendre par ADAMS, HARTWELL & CO., 36, rue Poydras. 2 juin

SEL—1000 sacs de 2 boisseaux chaque, sel des îles Turques, en débarquement et à vendre par ALEX. PARK, 91 Commune. 2 juin

SEL—Sel gros et fin de Liverpool, à vendre en quantités au gré des acheteurs par ALEX. PARK, 91 Commune. 2 juin

CIGARES et café de la Havane en lots au gré des acheteurs par ABRAHAM TRIER, 34 Gravier. 2 juin

ETOFFES A GILETS—Piqué à la mode, à vendre par CLASON & VLES, 44, rue de Chartres, au premier. 2 juin

CHAUX DU NORD, ciment romain, plâtre de Paris, bois de chauffage, charbon, bois de pin, merrains, bardeaux, cuillets, sables, &c. &c. à vendre par CHAUCHON & LEROY, Vieux Bassin encoignure St. Claude. 16 mai

CIGARES de la Havane—250,000 cigares de 1ère et 2me qualité, de la marque de Yon Murghia, à vendre pour cière plusieurs envois par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée. 29 mai

BŒUF—130 barils bœuf mess et 50 barils bœuf prime, à vendre par ADAMS HARTWELL & Co. 36, rue Poydras. 2 mai

MELASSE—15,000 gallons Mélasse à vendre sur habitations de la Côte. S'adresser à R. BRUGIER, 9, rue St. Louis. 30 mai

DES AVANCES EN ARGENT seront faites sur consignations adressées à nos amis de New-York, par N. D. CHAMBERLIN, 40 Gravier.

LINGE DE TABLE—Un grand assortiment de nappes, serviettes et essuie-mains ouvrés et damassés [illegible] toiles à draps et échantillons, de Morlaix, plaitilles, [illegible] mouchoirs de poche blancs [illegible] JOHN H. MARTINSTEIN, 122, Royale.

[illegible]

POUR NEW-YORK [illegible]
[illegible] G. BEDFORD & BECK [illegible]

POUR NEW-YORK—Le brick [illegible] ANN [illegible] Snow, peut prendre [illegible] barils sur [illegible]

POUR NEW-YORK—Le [illegible] capt. Allwood, peut prendre [illegible] S. & J. P. WHITNEY, 75, rue du Camp. 29 mai

POUR NEW-YORK—Le brick FRANCIS P. BECK, capitaine Stackpoll, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, Douane. 14 mai

POUR NEW-YORK—La goëlette fine voilière EMILIE, capitaine Gates, partira très prochainement pour fret de 200 barils, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp. 24 m

POUR BALTIMORE.
Le brick MENTA, capt. Mays, peut prendre un chargement de pont pour Baltimore. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 20 mai

POUR HARTFORD, (CONNEC.)—La goëlette CLORINDA, partira sous peu. Pour balance de chargement ou passage, s'adresser à JOHN A. MERRITT, 53, Camp. 16 mai

POUR CHARLESTON.
La goëlette neuve ST. DENYS, capt. Post, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, 2ème wharf, picayune tier, ou à STETSON & AVERY, 63, Gravier. 20 mai

PORTS D'EUROPE.

POUR LE HAVRE.—Le trois mâts PELERIN, capt. Besson, partira pour le port ci-dessus. Pour passage, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 75, rue du Camp. 7 mai

POUR LIVERPOOL—Le trois-mâts MARY & SUSAN, capitaine Neel, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour passage seulement, pouvant prendre au moins dix ou douze passagers, s'adresser à bord, en face du chemin de fer ou à KOHN, DARON & CO., 28, rue Bienville. 22 mai

POUR LIVERPOOL.
Le beau navire de 1ère. classe SHEFFIELD, capt. Porter, partira immédiatement. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à BOUTIN GALLY & Co. rue Toulouse. 20 mai

POUR LIVERPOOL.
Le trois mâts neuf SOBIESKI, capt. C. Emerson, partira sous peu. Pour fret de 500 balles de coton ou passage, pouvant prendre 15 passagers. S'adresser à bord, en face de la rue St. Joseph ou à S. & J. P. WHITNEY, 74, Camp. 14 mai

POUR LIVERPOOL—Le trois mâts TIGER, capt. Balber. Pour fret sur le point ou passage, s'adresser à S & J P WHITNEY, 73, Camp. 6 mai

POUR LIVERPOOL—Le trois mâts CHATHAN, capt. Riccardson, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à S & J P WHITNEY, 73 Camp. 4 mai

POUR LIVERPOOL—Le trois mâts EXCHANGE, capitaine Atkins, partira pour le port ci-dessus. Pour passage, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp. 1er mai

POUR LIVERPOOL—Le trois mâts PARAGON, capitaine Curtes, partira pour le port ci-dessus. Pour passage, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73. Camp. 1er mai

POUR GLASCOW—La barque anglaise BROOM, capitaine Gray, peut prendre 1000 sacs de blé. S'adresser immédiatement à W. G. HEWES & Co, rue Natchez. 2 mai

PORTS DES ANTILLES.

POUR LA HAVANE—La goëlette LAPWING, capitaine Smith, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à R. GRONING & Co. 15 mai

A VENDRE OU A FRETER

A FRETER—La goëlette AUGUSTUS, capitaine Lord, pour une cargaison pour Philadelphie ou New York. S'adresser à J. ALBERT, 26, St. Louis. 30 mai

A VENDRE—Le brick Danois, ADELA, du port de 1200 à 1400 barils, ayant été entièrement réparé et étant prêt à recevoir son chargement. S'adresser à (16 mai) JOHN CROSBY, 38, Camp.

A FRETER—La galliote holandaise STANTFRIES, classée A. 1, pour n'importe quel port d'Europe. S'adresser à HAGEDORN & CRAMER, 50, Bienville. 11 mai

A VENDRE—La bonne goëlette JASPER, capitaine Harral, du port de 92 tonneaux, et construite depuis 6 ans. Elle a un bas pont et peut porter une forte charge. Pour les conditions, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73, rue du Camp. 25 av

GRAISSE—Un petit lot de graisse venant d'arriver par le Houme, de Cincinnati, à vendre par ALLAIN & TREMOULET, 11, rue Conti. 19 mai

TABAC—6 boucauts tabac du Missouri, venant d'arriver par le bateau à vapeur St. Louis, et à vendre par JOHN A. MERRITT, 53, Camp. 19 mai

RUM—100 barils rum de la Nouvelle-Angleterre, en magasin et à vendre par J. A. MERRITT, 53, rue du Camp. 19 mai

PORTES—75 panneaux de portes, en magasin et à vendre par JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp. 19 mai

FUSILS DE CHASSE—Les soussignés ont reçu et offrent à vendre un assortiment de fusils doubles de qualité supérieure et bien finis, qu'ils recommandent à leurs amis et à leurs pratiques. HYDE & GOODRICH, 15, rue de Chartres. 23 av

PORTER DE LONDRES, dit Double Brown Stout.—Le soussigné vient de recevoir directement de la brasserie bien connue de MM. E. Abbott & Co. un envoi de cette bière, qu'il vendra en lots de 10 barriques ou plus, à bas prix et à des termes accommodans. CHARLES CLEGG, 47, Royale. 19 mai

LIQUEURS—160 barils anisette espagnole, en magasin et à vendre par J. ROBERT & CO., 47, rue Bienville. 27 mai

MORUES—30 boîtes en fer blanc de morues fraîches récemment reçues et à vendre par J. ROBERT & CO., 47, rue Bienville. 27 mai

AMANDES—100 barils amandes écossées, en magasin et à vendre par J. ROBERT & CO., 47, rue Bienville. 27 mai

CIGARES—Regalias, Canones, Imperiales, Trabucos, Bayonetas et autres, à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée. 21 mai

FARINE—500 barils farine superfine d'excellentes marques, à vendre au No. 4, Front Levée. D. VANCOURT. 21 mai

TOILE A VOILE, &c.—75 pièces Not. 1, 2 et 3, cordes de Manille assorties jusqu'à 7 pouces, 4 grosses cordes de Manille pour adapter aux roues, à vendre par PRIESTLY & BEIN, 23, Vieille Levée. 21 mai

TOILE et Corde d'Emballage—109 pièces Toile et 100 rouleaux de corde de qualité supérieure, reçus par l'Indiana, à vendre par Wm. G. HEWES & Co, rue Natchez.

SAIN-DOUX—600 barillets sain-doux en feuilles, à vendre par JOSEPH LANDIS & CO., 14, rue Poydras. 20 mai

FARINE Superfine, fine et commune.—30 barils de chacune de ces qualités, à vendre par D. VANCOURT, 4, Front Levée.

LARD—100 [illegible] jambons, plats-côtés et épaules, à vendre par ADAMS HARTWELL & Co. 36, Poydras. 30 mai

WHISKEY—32 barils whiskey rectifié, en débarquement du Mediator, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co. 36, Poydras. 30 mai

PORC—100 barils porc mess, M. O. et inférieur, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co. 36, rue Poydras. 30 mai

BEURRE—Un lot de beurre frais de l'Ouest, à vendre à bas prix pour clore un envoi, par D. VANCOURT, 4, Front Levée. 30 mai

MAIS—1,500 boisseaux en débarquement du steamer Persian, à vendre en lots au gré des acheteurs par ABRAHAM TRIER, 34 rue Gravier. 26 mai

CAFÉ DE LA HAVANE—272 sacs en débarquement du brick Empress, article prime strict, à vendre en lots au gré des acheteurs par ABRAHAM TRIER, 34 rue Gravier. 26 mai

SANGSUES.

REÇU par les derniers arrivages de France, un assortiment de sangsues de choix, à vendre depuis 6 1/4 cents jusqu'à 25 cents la pièce, à l'entrepôt général de sangsues, rue du Quartier, No. 20, entre les rues Condé et Vieille Levée.
L'entrepôt en sera toujours fourni et les prix ne varieront jamais. 7 mars

AVIS AUX BLANCHISSEUSES—Eau de Javelle—Cette eau a la propriété de faire disparaître toutes les taches d'encre, de vin, café, thé, fruits auxquelles le linge de table est exposé.
Mise en petite quantité dans les savonnages, elle donne au linge une blancheur parfaite, à vendre en gros et en détail à la pharmacie de A. A. PEYCHAUD, 123 Royale. 29 p

INDIGO, ALUM & COUPEROSE—7 surons indigos de Caracas; 100 barils alun de Baltimore, 20 barils couperose, à vendre par JARVIS & ANDREWS, Enc. Commune et Tchoupitoulas. 25 mai

A VENDRE—10 barriques jambon gras,
7 barriques jambons sous enveloppes,
50 barillets clous, 60 balles clous de girofles,
2 barriques noix de muscade,
300 pièces toile d'emballage,
5 pipes genièvre de Hollande,
75 caisses vin Hock,
300 milliers cigares de la Havane,
15 colis marchandises sèches, pour le marché mexicain.
En magasin et à vendre par O. H. MIESEGAES, 43, Bienville. 19 mai

FAUTEUIL BREVETÉ.
TOUTES les personnes qui se sont servies du fauteuil ou lit breveté de Hays (avec ses nouveaux perfectionnemens) conviennent que jamais aucun objet de ce genre, offert au public, ne l'a égalé tant pour la commodité que pour l'élégance.
Indépendamment des améliorations faites sur la berceuse ordinaire, ce fauteuil est garni de roulettes qui permettent de le transporter avec aise d'une chambre à une autre, et il peut aussi être disposé en couchette, dont l'inclinaison peut être diminuée ou augmentée avec une grande facilité, ce qui doit le rendre d'un usage indispensable aux invalides et aux malades. Pour voir ce fauteuil, s'adresser au magasin rue Royale, No. 46, ou on en trouvera constamment à vendre à des conditions avantageuses par H. BEACH & CO. 26 mai

LES soussignés viennent de recevoir par le navire Mozart du Havre,
Garde-manger métallique,
Veilleuses do
Bouchons forts doubles placage, pour les cafés,
Cafetières à la Capy,
Lampes de bureau, cuivre et bronze,
Lampes carcelle,
Chandeliers à verrine, en cristal,
Bougeoirs do en plaqué et bronze,
Cylindres pour chandelles,
Porte liqueurs et porte-huilliers palissandre,
Un assortiment d'articles de fantaisie en porcelaine et cristal de couleur,
Constamment en magasin—Pendules, vases, candelabres, lampes anglaises, meubles et glaces françaises, services de tables en porcelaine, cristal et plaqués, coutellerie de table, &c. &c.
Articles pour les cafés,
Gobelets, carafes, verres à glaces, vases à cerises, verres à bierre et pots à eau-de-vie en Britannia, bouchons plaqués très forts, &c. &c.
AUSSI—Un grand assortiment de verrerie, de porcelaine blanche, à filet or et à fleurs, à vendre par caisses et en détail. V. & O. VIGNAUD, No. 49, rue de Chartres. 20 avril

REÇU et à vendre par le soussigné:
250 barriques vin rouge, Haut Brion, Talance, St. Estèphe et St. Julien,
60 1/2 barriques vin rouge Haut Talance,
150 tierçons vin blanc Sauterne et Haut Barsac,
300 caisses vin RUE
150 do vin blanc,
200 do vin muscat,
200 do fruits assortis à l'eau-de-vie,
150 do cerises à l'eau de vie, marque Badin, frères de Paris,
150 do liqueurs assorties,
100 do Curaçao,
20 do Marasquin,
1000 paniers anisette fin et surfine,
2000 boîtes sardines,
50 paniers vin de Champagne,
5 pipes genièvre de Hollande,
20000 bouchons,
300 paniers huile. AUG. MOLIER, 86, rue St. Louis.

ARTICLES DE FANTAISIE—Cannes de bois de rose et [illegible] ouvrage pour hommes et bureaux pour [illegible] boîtes à cartes, encriers [illegible] articles de fantaisie, à vendre par HYDE & GOODRICH, 15, rue de Chartres.

[illegible]

SUCRE [illegible] R. GRONING & Co.

CARGAISON [illegible] GRONING & CO.

MORUE—100 caisses, à vendre par VAN WYCK & CO., 35, rue du Camp.

BLÉ—3000 boisseaux blé en magasin et à vendre par ISAAC BRIDGE & Co, 184, rue des Magasins. 29 mai

RAVENS DUCK—25 balles en magasin et à vendre par J. B. FIELD, 73, Bienville. 29 mai

FARINE—500 barils en débarquement et à vendre par ADAMS HARTWELL & Co. 36, Poydras. 29 mai

MORUES—50 caisses en magasin et à vendre par JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp. 30 mai

VIN DE MALAGA en 1/4 de barriques, à vendre par VAN WYCK & Co. 35, Camp. 30 mai

GENIEVRE—30 barils à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 40, rue Gravier. 30 mai

SAVON—100 caisses savon brun en magasin et à vendre par JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp. 30 mai

SIROPS—Un assortiment de sirops à vendre à bas prix par D. VANCOURT, 4, Front Levée. 30 mai

HARENGS.—No. 1 et 2, en magasin et à vendre par D. VAN COURT, 4, Front Levée. 30 mai

MELASSE—30 barils en débarquement et à vendre par P. A. GIRAUD, 12, Tchoupitoulas. 30 mai

JAMBONS—35 barils jambons supérieurs, à vendre par ADAMS HARTWELL & Co, 36, Poydras. 29 mai

ESPECES à vendre par J. ROBERT & Co, 47, rue Bienville. 28 mai

ARGENT DU TEXAS—$1000, à vendre par W. C. TOMPKINS & Co, 66 Camp.

MORUES—100 caisses et 12 barriques à vendre par EDWARD SPRAGUE & Co, 22 Douane. 29 m

HUILE DE LIN—10 barils à vendre par J. B. FIELD, 73, rue Bienville. 26 mai

SAVON—1000 caisses savon No. 1 à vendre par J. B FIELD, 73, Bienville. 26 mai

GRAISSE—300 barillets graisse en feuille, à vendre par MAHARD & BROTHER, 39, Nlle. Levée. 26 m

FARINE—100 barils farine superfine, reçus et à vendre par MAHARD & BROTHER, 3, Nlle. Levée. 26 m

BALLES DE TABAC constamment en main et à vendre par O. H. MIESEGAES, 43 Bienville. 26 mai

GENIEVRE—6 pipes genièvre supérieur, à vendre par G. BEDFORD & BECK, 24, Douane. 26 mai

POILS POUR PLATRIERS—20 barriques, à vendre par G. BEDFORD & BECK, 24, Douane. 26 mai

SEL—1200 sacs sel des îles Turques, à vendre par G. BEDFORD & BECK, 24 Douane. 25 mai

BRIQUES A FEU—10,000 de New York, à vendre par G. BEDFORD & BECK, 24 Douane. 25 mai

PLOMB—500 saumons du Missouri, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63 Gravier. 25 mai

RESINE—300 barils à vendre par N. D. CHAMBERLIN & CO, 40, Gravier. 25 mai

RIZ—250 tierçons riz en magasin et à vendre par WOOD & SIMMONS, 80, Magasins. 25 mai

SAINDOUX—50 barillets lard en feuille, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63 Gravier. 25 mai

INDIGO—5 surons, en magasin, à vendre par C. S. HARRISSON & Co. 24, Poydras. 27 mai

TABAC—12 boucauts, à vendre par C. S. HARRISSON & Co, 24, Poydras. 27 mai

LARD—25 boucauts en magasin et à vendre par C. S. HARRISSON & Co, 24, Poydras. 27 mai

GRAISSE ET BEURRE, à vendre par P. A. GIRAUD, 12, Tchoupitoulas. 27 mai

ESSENCE DE THEREBENTHINE, à vendre par P. A. GIRAUD, 12, Tchoupitoulas. 27 mai

VIN ROUGE et de CHAMPAGNE, à vendre par P. A. GIRAUD, 12, Tchoupitoulas. 27 mai

CLOUS DE GIROFLES, à vendre par P. A. GIRAUD, 12 Tchoupitoulas. 27 mai

CIDRE DE CHAMPAGNE—150 caisses en pintes, à vendre par DAVIS & HOBART, 18, Douane.

WHISKEY—100 barils à bord et à vendre par G. DORSEY, 44, Nouvelle Levée. 27 mai

TRAITES sur New-York, à vendre par SCHMIDT & CO., 88, rue Bienville. 23 mai

POMMES de Terre—250 barils à vendre par J. T. LAWRENCE, 29, Nlle. Levée. 23 m

GRAISSE—300 barillets graisse en feuille, à vendre par MAHARD & BRO. 38, Nlle. Levée. 23 mai

ALCOOL—10 barils à bord et à vendre par N. D. CHAMBERLIN & Co., 40, Gravier. 19 mai

CRAMBERRIES—20 barils, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT. 19 mai

RUM de la Nouvelle-Orléans—50 barils à vendre par N. D. CHAMBERLIN & Co. 40, Gravier. 19 mai

FARINE—200 barils farine superfine, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co., 36, Poydras. 18 mai

JAMBONS—80 barriques de l'Ouest, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier. 18 mai

BLÉ—100 sacs, à vendre par R. GRONING & CO. 13 mai

BATISTE FINE—A vendre par CLASON & VLES, 14, rue de Chartres, au premier. 13 mai

TOILE à draps—100 balles toile écrue 4/5, à vendre par WIGGING & DAVENPORT, 25, Gravier. 22 mai

SAVON—300 caisses savon No. 1 extra, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, Gravier. 22 mai

CLOUX—200 barils cloux de Boston, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, Gravier. 22 mai

PAPIER à enveloppes—4000 rames à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, Gravier. 22 mai

PELES—60 douzaines, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, Gravier. 22 mai

SAUMONS—100 barils en magasin et à vendre par D. VAN COURT, 4, Front Levée. 22 mai

HARENGS—30 barils, à vendre par D. VAN COURT, 4, Front Levée. 22 mai

CHANDELLES de blanc de baleine—25 caisses, à vendre par D. VAN COURT, 4, Front Levée. 22 mai

CHANDELLES de suif—25 caisses, à vendre par D. VAN COURT, 4, Front Levée. 22 mai

RAISINS—100 caisses 1/2 et 1/4 de caisses à vendre par D. VAN COURT, 4 Front Levée. 22 mai

RIZ—50 tierçons riz frais récemment reçus, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier. 21 mai

POIVRE—300 sacs poivre noir, de Sumatra, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier. 21 mai

FARINE—100 barils farine de Cincinnati à bord, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. 21 mai

ESPRIT de Thérébentine, à vendre par P. A. GIRAUD, 12, Tchoupitoulas. 21 mai

TOILE d'emballage—300 pièces en magasin, à vendre par O. MIESEGAES, 43, Bienville. 21 mai

SUCRE de la Havane, blanc, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée. 21 mai

BLÉ—470 barils, à vendre par STETSON & AVERY, 63, Gravier. 20 mai

TRAITES SUR PHILADELPHIE, à vue, à vendre par J. ALBERT, No. 26, rue St. Louis. 20 mai

PIERRE A PAVER, 70 tonneaux, à vendre par H. TETE, 13, rue Conti. 20 mai

MOUCHOIRS imitation Madras, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50, Bienville. 20 mai

LISTADES par 61, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50, Bienville. 20 mai

VIN DE MALAGA doux—151 quarts de barriques en magasin et à vendre par R. GRONING & Co. 20 mai

PIMENT—50 sacs à vendre par R. GRONING & Co. 20 mai

AVOINE—200 boisseaux récemment reçus, à vendre par W. S. BROWN, 26, rue Gravier. 20 mai

PORC—150 barils porc mess et prime, à vendre par W. S. BROWN, 26, Gravier. 20 mai

FEUILLES D'OR—récemment reçues et à vendre par G. N. MORRISON, 11, Canal. 20 mai

VELOURS—A vendre par CLASON & VLES, 14, rue de Chartres, au premier. 18 mai

LARD—19 barils jambons et épaules à vendre par C. S. HARRISON & Co., 24, Poydras. 16 m

BLANC DE PLOMB—200 barillets à vendre par C. S. HARRISON & Co., 24, Poydras. 16 m

CLOUS—200 barils à vendre par C. S. HARRISON & Co, 24 Poydras. 16 m

MAIS—5000 boisseaux mais, 500 do. avoine, à vendre par W. S. BROWN, 26, Gravier. 16 m

RIZ—40 tierçons qualité supérieure à vendre par J. A. BARELLI & Co., 61, Commune. 16 m

SAUS EN PIPE—50 balles à vendre par J. A. BARELLI & Co., 61, Commune. 16 m

RUM—40 barils et 15 poinçons à vendre par J. A. BARELLI & Co., 61, Commune. 16 m

MANTAS—50 balles à vendre par J. A. BARELLI & Co., 61, Commune. 16 m

THÉ POUCHON—50 1/2 coffres, à vendre par N. D. CHAMBERLIN & Co., 40, Gravier. 16 mai

NOIX muscades—20 barils de J. O. à vendre par N. D. CHAMBERLIN & Co. 40, Gravier. 16 mai

CHANGE sur New York, à vendre par R. GRONING & Co. 16 mai

TOILE DE DUNDEE—2 balles, en magasin et à vendre par R. GRONING & Co. 16 mai

RIZ—250 tierçons, en magasin et à vendre par WOOD & SIMMONS, 80, Magasins. 16 mai

PIERRES A PAVER—18 tonneaux, à vendre par JOHN CROSBY, 38, Camp. 16 mai

MAIS—400 sacs mais, en magasin et à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co. 66, rue du Camp. 16 mai

PAPIER à envoloppes—400 rames à vendre par DAVIS & HOBART, 18, Douane. 15 m

CAFE—4000 sacs de Laguayra, en débarquement et à vendre par R. GRONING & Co.

BLÉ—470 boisseaux en magasin et à vendre par STETSON & AVERY, 69, rue Gravier. 15 mai

CORDAGES DE MANILLE bien assortis à vendre par STETSON & AVERY, 69, rue Gravier. 15 mai

BILLETS de Banque du Tennessee à vendre par STETSON & AVERY, 69, Gravier. 16 m

CAFÉ—800 sacs café Havane vert prime, à vendre par R. GRONING & CO. 15 mai

25 DEMI coffres thé noir, à vendre par R. GRONING & CO. 15 mai

PORC PRIME—50 barils porc tendre, à vendre par R. GRONING & CO. 15 mai

TRAITES sur Boston, à 60 jours de vue, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co. 134, rue des Magasins. 15 mai

BŒUF—100 barils prime, à vendre par J. SMALL, 36, rue Gravier. 14 mai

LANGUES de Bœuf—5 1-2 barils, à vendre par J. SMALL, 36, rue Gravier. 14 mai

CIGARES de la Havane—150,000, à vendre par J. SMALL, 36, rue Gravier. 14 mai

ESPRITS DE THEREBENTINE, à vendre par P. A. GIRAUD, 12 Tchoupitoulas. 13 mai

CLOUX DE GIROFLES—500 livres à vendre par P. A. GIRAUD, 12 Tchoupitoulas. 13 mai

VIN ROUGE et vin de Champagne à vendre par P. A. GIRAUD, 12 Tchoupitoulas. 13 mai

PORC Mess, prime et P. O. à l'inspection, à vendre par SAM. BELL, 89 Magasins. 13 mai

BŒUF—100 barils bœuf prime, à vendre par SAM. BELL, 89 Magasins. 13 mai

MOUTARDE—80 colis moutarde de Londres, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, rue Gravier. 27

CLOUS—200 barillets clous de Boston, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, rue Gravier. 27 mai

TOILE A DRAPS—100 balles toile écrue à draps 4/4, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, rue Gravier. 27 mai

EAU-DE-VIE, &c.—11 demi pipes eau-de-vie, 7 barils gin, 42 barriques vin de Porto, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, rue Gravier. 27 mai

HUILE—5000 gallons huile de sperm blanchie; 5000 do. do. d'automne, et 5,000 gallons huile de baleine d'hiver blanchie, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, rue Gravier. 27 mai

MAGASIN DE GRAINES DE LA LOUISIANE No. 126, rue du Canal, près la rue Dauphine. Les soussignés prennent la liberté d'informer le public qu'ils ont en main un grand assortiment de graines de jardinage de toute description, venant de M. Thorburn à New-York. Aussi, graines de trèfle rouges et blanches, graines d'oiseaux mixte, instrumens aratoires, livres de jardinage et pour la culture de la soie, arbres, arbres fruitiers, plantes, morus multicaulis, etc. Ils prennent aussi la liberté d'informer qu'ils ont reçu un ouvrage sur l'agriculture pour ce climat, adapté à la culture d'un jardin, et ils appellent l'attention des jardiniers et autres à leur assortiment de graines. La qualité supérieure de leurs articles rencontrera l'approbation de ceux qui en font usage. TH. PRINGLE.
N. B.—Récemment reçu de New-York, un joli assortiment de bulbes de fleurs allemandes, racines et dahlias doubles, aussi, une grande variété de pois et haricots. Les bulbes sont de première qualité. Aussi—Quelques belles têtes d'oignons. 18 dec—6m

PORC—100 barils mess, 70 barils prime, 100 barils P. O. à vendre par WILLIAM G. HEWES & Co. rue Natchez.

[illegible]

TRAITES sur Londres, à vendre par AUGTE. MOLIER, 86, rue St. Louis. 14 juil

TRAITES sur New-York à vendre par SCHMIDT & Co. 88, rue Bienville. 10 mai

TABAC—70 caisses tabac manufacturé, à vendre par ANDREWS & BROTHER, 60, Camp. 14 mai

TRAITES SUR PHILADELPHIE à courte vue et à 60 jours à vendre par J. ALBERT, 26, rue St Louis. 11 mai

TRAITES sur Boston à vendre par VAN WICK & Co. 35, rue du Camp. 1 mai

TRAITES Sterling, à vendre par J. ROBERT & Co, 47 rue Bienville. 29 a

TRAITES sur la Havane, à vendre par J. ROBERT & Co, 47, rue Bienville. 7 mai

CHANGE sur Paris, à vendre par BOUTIN, GALLY & CO. 7 mai

CHANGE—Traites sur New-York à 60 jours de vue, à vendre par KOHN, DARON & Co, 28, Bienville. 15 mai

CHANGE—Traites sur Londres, à vendre par KOHN, DARON & Co, 28, Bienville. 15 mai

LETTRES de change sur France, à vendre par LAURENT MILLAUDON, 140, rue Bourbon. 21 mai

LETTRES de change sur Londres, à vendre par LAURENT MILLAUDON, 140, rue Bourbon. 21 mai

LETTRES de change sur Baltimore, à vendre par LAURENT MILLAUDON, 140, rue Bourbon. 21 mai

TRAITE—Une traite sur Boston, à vendre par WILLIAM G. HEWES & Co, rue Natchez. 22 mai

TRAITES SUR NEW-YORK à vendre par SCHMIDT & Co., 88, Bienville. 16 m

TRAITES SUR PHILADELPHIE à vendre par SCHMIDT & Co., 88, Bienville. 16 mai

TRAITES sur New-York—Deux traites de $1000 et $600 à vendre par W. G. HEWES & Co., rue Natchez. 12 mai

TRAITES sur la Havane, New York et Louisville, à vendre par R. GRONING & Co. 23 mai

TRAITES sur New-York à 5, 10, 15 et 60 jours de vue, à vendre par BLANCHARD EIMER & Co. 26, rue Bienville. 22 avril

TRAITES sur New-York, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co, 26 Bienville. 1 av

TRAITES sur New-York, à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 12, rue du Camp. 6 m

TRAITES sur New-York à vendre par VAN WICK & Co. 35, Camp. 14 av

TRAITES sur New York, à vendre par WILLIAM G. HEWES & Co, rue Natchez. 20 a

TRAITES sur Londres, à 60 et 90 jours de vue, à vendre par J. ROBERT & Co. 47, Bienville. 2 avril

TRAITES sur Londres, à vendre par GEO. GREEN & BRO. 26 rue du Camp. 1er av

TRAITES sur Marseille, payables dans Paris, à vendre par AUG. MOLIER, 85, rue St. Louis. 14 av

LA Banque des Citoyens tire sur Paris. J. B. PERRAULT, Caissier. 2 av

TRAITES sur Baltimore et Boston, à vue et à 60 jours à vendre par GEO. GREEN & BRO., 26, Camp. 17 av

TRAITES sur New-York de 5 à 60 jours de vue, à vendre par LARUE & PREVOST, 6, rue Royale, maison Musson. 17 avril

TRAITES SUR NEW-YORK à 60 jour de vue, à vendre par EDWARD, AUSTIN & J. E. LODGE, 90, Gravier. 1 mai—3

LETTRES de Change sur New-York, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 40, Gravier. 9 avril

ASSOCIATION CONSOLIDÉE.
Nouvelle-Orléans, 11 avril 1840.
CETTE banque tire sur Londres et Paris. G. MILTENBERGER Caissier pro tem. 13 a—6

CAFÉ—371 sacs café Havane vert prime, en débarquement et à vendre par LEPAGE BROTHERS & Co, 41, rue Bienville. 15 mai

PORCELAINE—Quelques services complets de porcelaine de Paris, à vendre à bas prix, par HERBAULT FRERES, 78, Bienville. 12 mai

CHAPEAUX DE SOIE—3 balles, chacune de 24, à vendre par HERBAULT FRERES, 78, Bienville. 13 mai

CLOUS de Girofles—50 balles, à vendre par HERBAULT FRERES, 78, rue Bienville. 13 mai

PAPIER à envoloppes—1000 rames à vendre par FROST & Co, 8, rue de la Douane. 23 mai

BRODEQUINS, Bottes et Souliers—35 caisses assorties, en débarquement de la barque Zenobia, à vendre par FROST & Co, 8, rue de la Douane. 23 mai

PORTER DE LONDRES—50 barriques d'importations directes, garantis toutes bouteilles pleines, à $2 75 la quart, et $1 75 la pinte. FROST & Co. 24, rue du Camp. 23 mai

CIRAGE—50 grosses boîtes de cirage, de la manufacture de Bell et Dunlop à vendre par FROST & Co, 8, Douane. 20 mai

GENIEVRE DE HOLLANDE—5 futailles de genièvre de première qualité ayant droit au drawback, à vendre par JOHN H. MARTINSTEIN, 122 rue Royale. 20 mai

HABILLEMENTS de Nègres—10 paquets étoffes de coton pour les habillements d'hiver pour les nègres, et 50 balles lindseys pour nègres, à vendre par J. SMALL, 36, rue Gravier. 15 mai

COUTILS—30 pièces coutil fil blanc et de couleur et 15 pièces coutil coton à vendre par SILVESTRE & LOISON, 73, Royale. 12 mai

MERINOS—20 pièces noir et autres à vendre par SILVESTRE & LOISON, 73, Royale. 12 mai

CHEMISES de couleur—[illegible] à vendre par SILVESTRE & LOISON. 12 mai

CASQUETTES—10 douzaines [illegible] à vendre par [illegible] 12 mai

BLE et Avoine [illegible] JOHN A. [illegible] rue du Camp.—12 Mai.

SUCRE sur deux [illegible] au dessus et au-dessous de la ville, à vendre par ALLAIN & TREMOULET, 11, rue Conti.—12 Mai.

SUCRE [illegible] 30 tierçons et 60 barils en magasin, et à vendre par ALLAIN & TREMOULET, 11, rue Conti.—12 Mai.

BOMBACINE—25 pièces bombacine à vendre par SILVESTRE & LOISON, 73, Royale. 12 mai

SEL GROS DE LIVERPOOL—717 sacs sel gros, par le navire Queen Victoria, à vendre par S. HEATH & Co. 11 mai

SERRURES FRANÇAISES—13 caisses, à vendre par HERBAULT FRERES, 78, rue Bienville. 13 mai

DES avances en argent seront faites sur consignations de coton, adressées à J. J. ANDREWS & BROTHERS, 50 Camp. 13 mai

COUTELLERIE FINE—Les soussignés ont dernièrement reçu un assortiment considérable de canifs, couteaux de poche, ciseaux d'ouvrage, beaux rasoirs en boîtes et coutellerie de table, de la manufacture de Rodgers & Sons, qu'ils offrent à vendre par HYDE & GOODRICH, 15, rue Chartres. 23 av

LIGNES DE PÊCHE, &c.—Récemment reçu, un bel assortiment de lignes de soie et de fil, d'hameçons et autres instruments de pêche, à vendre par HYDE & GOODRICH, 15, Chartres. 23 av

SUCRE BLANC de la Havane, en magasin, à vendre par J. M. CABALLERO, 32, rue de la Vieille Levée. 25 mai

RUM de la Nouvelle-Orléans—300 barils en magasin, à vendre par O. MIESEGAES, 43, rue Bienville. 21 mai

VINS, EAU-DE-VIES, VINAIGRE, &c. à vendre par le soussigné, en débarquement des navires Oscar, et Vaillant, de Bordeaux:
250 barriques vin rouge, Ludon; Talence, St. Julien et Margaux,
75 demi barriques, do do do
50 barils vinaigre de vin blanc, 50 dame-jeannes do
2000 caisses vin rouge et blanc, divers crus,
50 do vin d'Hermitage, blanc,
400 paniers anisette fine et superfine,
150 caisses liqueurs, curaçao, kirsch &c,
500 milliers bouchons en sacs de 500 chaque,
25 caisses prunes, choix, en jarres,
250 boîtes vermicelle et macaroni, en balles,
175 pipes, demi et quart do, Eau de vie de Cognac,
J. Dupuy, Castillon et Dumou.
20 demi et quarts pipes, vieille eau de vie de Cognac, Pinet, Castillon & Co.
22 mai—1m F. JORDY, 114, Royale.

A VENDRE chez les soussignés, à prix modérés, les objets suivants:
Liqueurs et anisette de Bordeaux,
Prunes sèches en paubans de diverses dimentions,
Fruits à l'eau de vie,
Champagne 1re. qualité,
Curaçao de Hollande,
Maraschino de Zara,
Eau-de-vie de Dantzic,
Liqueurs en flacons de cristal taillé et coloré,
Vin du Rhin.
Jus de groseilles, fruits dans leur jus. Un grand assortiment de conserves et pâtés truffés de toutes sortes et dimensions, petits pois, cèpes à l'huile, champignons, truffes pures du Périgord, sardines à l'huile en grandes, deux tiers et demi-boîtes, saucissons de Lyon, jambons de Westphalie, et en général tous les articles nécessaires à l'approvisionnement des familles, et des navires.
LOREILHE & VALETON, 33, Royale, encoignure Douane. 26 mai

AVIS IMPORTANT—Le Dr. Ale. LION, chirurgien dentiste de la Faculté de Paris a l'honneur d'informer le public et ses amis qu'il vient d'ouvrir son cabinet rue Royale, no. 100, encoignure Conti.
La solidité et la promptitude la plus grande dans l'exécution des ratteliers est assurée aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance; puisque les nouveaux procédés dont il est l'inventeur, lui permettent de poser dans la même séance des pièces artificielles de une jusqu'à six dents incorruptibles, dont il garantit la durée pendant dix ans.
L'application par lui de la pâte cautérique qui lui a valu une mention honorable en 1837, enlève la douleur des dents et permet de les conserver en les obturant.
Consultations et opérations pour toutes les maladies de la bouche. 20 fev

REÇU par les derniers arrivages de Bordeaux, et à vendre par les soussignés, savoir:
100 barriques vin Montferrand,
50 do. do. St-Emilion,
30 do. do. St-Estèphe,
20 do. do. St-Julien,
200 caisses vin de différentes marques,
25 caisses vin blanc Haut Sauterne,
25 do. do. Graves,
25 do. liqueurs assorties,
20 do. absynthe,
50 do. Kirchenwasser,
50 do. fruits à l'eau de vie,
5000 Bouchons. LOISON & SILVESTRE, 73, rue Royale. 2 mai

LES soussignés offrent à vendre les articles suivants, reçus par les derniers arrivages:
140 demi pipes eau-de-vie de Cognac, 4me. preuve, marque de A. Dussaut, jeune;
8 demi pipes vieille eau-de-vie (article supérieur), marque de Maglory;
110 barriques vin rouge, Château-Margaux, Léoville, St. Sauveur, St. Estèphe et Pauillac;
10 demi barriques vin blanc Haut-Sauterne;
900 caisses vin rouge et blanc, Château-Margaux, St. Sauveur, Haut-Sauterne et Haut-Barsac;
54 caisses Chambertin;
40 caisses Champagne grand mousseux;
40 caisses vin muscat, de Frontignan, salaisons assorties, papier à lettres, &c.
BOUTIN, GALLY & CO., 79, rue Toulouse. 22 mai

VINS, NANKINS, CORDES & Co.—Vin Rouge de Bordeaux en barriques, Madère de Blelle supérieur, en bariils, Nankin, 100 rouleaux de cordes d'emballage—Ale d'Écosse et Porter de Londres—300 demi-jeannes—Peinture Verte—Eau de Seltz—Vins de Champagne, de Bourgogne, du Rhin et Muscat—Anisette, Absynthe, Kirschwasser, Huiles, fruits à l'eau de vie et cérises, huile d'olives, chandelles et savon de bas prix. WM. BERGER, 19, rue St. Louis. 16 m—3m

[illegible] STETSON & AVERY [illegible]

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—300 caisses en magasin et à vendre par C. HOBBS, 12, rue de la Douane.

FARINE—600 barils farine superfine, de marques de choix, en magasin et à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co. 36, Poydras. 3 juin

DEMANDE—Douze à quinze bons bûcherons. S'adresser à H. E. LAWRENCE, 29, Nlle. Levée. 3 juin

WHISKEY—175 barils whiskey rectifié, actuellement en débarquement et à vendre par JOSEPH LANDIS & CO., 14, rue Poydras. 3 juin

FARINE—1000 barils, à vendre par JOSEPH LANDIS & CO. 14, rue Poydras. 3 juin

MELASSE sur habitations, au-dessus et au-dessous de cette ville, à vendre par GEO. GREEN & BRO. 26, rue du Camp. 1 juin

RAVENS DUCK—30 balles à vendre par GEO. GREEN & BROTHER, 26, rue du Camp. 1 juin

SACS DE PITRE—100 balles à vendre par GEO. GREEN & BROTHER, 26, rue du Camp. 1 jn

WHISKEY et Farine—100 barils whiskey, rectifié, 200 do farine superfine, à vendre par MAHARD & BROTHER, 38, Nlle.-Levée. 1er juin

WHISKEY—100 barils vieux whiskey du Mohongahela, de 50c. à $1 le gallon, à vendre par J. VAIRIN & Co. 1 juin

IMPRIMÉS pour les négocians, la Douane, &c. à vendre par NORMAN, STEEL & Co. 14, rue du Camp. 1 jn

PLOMB—300 saumons du Missouri, en magasin et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 1er juin

PORC—Prime et tendre, à l'inspection de Durant, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 1er juin

RIZ—30 tierçons de qualité supérieure, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 1er juin

CIGARES DE LA HAVANE—Regalias, Canones, Trabucos, &c. [illegible] à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée. 1er juin

TABAC COUPÉ FIN—30 barils en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée. 1er juin

PORC—200 barils porc mess; 250 do prime et 20 1/2 barils de mess, à vendre par MAHARD & BROTHER, Nlle-Levée. 1er juin

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE—300 pièces toile d'emballage du Kentucky de 44 pouces de largeur; et 500 rouleaux cordes du Missouri de diverses dimensions, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 1er juin

LARD—64 boucauts jambons plats-côtés et épaules de Cincinnati, en débarquement du steamer Mediator, à vendre par MAHARD & BROTHER, 38, Nouvelle-Levée. 1er juin

BŒUF—87 barils bœuf prime marqué; 150 do. M. O. et P. bœuf do; 5 1/2 barils bœuf mess et prime pour l'usage des familles, à vendre par MAHARD & BROTHER, 38, Nouvelle-Levée. 1er juin

COUTILS blancs écrus et gris de plomb, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50, rue Bienville. 30 mai

LACES—Un bel assortiment de lacés de fil, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50, rue Bienville. 30 mai

CIGARES de la Havane—Canones, Regalias, &c. à vendre par P. A. GIRAUD, 12, Tchoupitoulas. 30 mai

MORUES CHOISIES.—50 barils morues choisies et fraîches, à vendre par JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp. 30 mai

CAFÉ—153 sacs café Havane vert, prime, en débarquement du steamer Natchez de la Havane, à vendre par JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp. 30 mai

INDIENNES convenables pour ce marché et pour les marchés Mexicains, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50, rue Bienville. 30 mai

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet de Regalias, Canones, &c. des meilleures marques, à vendre par J. M. CAVALLERO, 32, Vieille-Levée. 30 mai

FOULARDS et diverses autres espèces de mouchoirs de soie et châles, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50, rue Bienville. 30 mai

SALSEPAREILLE—4000 livres de Salsepareille nouvelle récolte, reçue par la goëlette Wether, à vendre par L. DELOCHE, encoignure Dumaine et Bourbon. 30 avril

A VENDRE en débarquement du brick le Coq—100 barriques vin rouge, par CH. DUFOUR, à Carondelet. 13 mai

CENT PIASTRES DE RECOMPENSE SERONT payées à celui qui arrêtera et délivrera à une des geoles de cet Etat, l'esclave ci-après décrit: FREDERICK, alias Fred, griffe âgé d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 11 pouces, de bonne mine, n'ayant que peu de barbe, et ayant une dent de moins à la mâchoire supérieure. Cet esclave est bien connu en ville, ayant conduit un dray pour nous depuis dix ans. Il est parti marron dans la nuit du 26 courant, et l'on suppose qu'il a emmené avec lui sa femme, négresse nommée Fanny appartenant à M. C. Génois; il a également amené une petite fille de 7 à 8 ans, d'une petite taille pour son âge, laquelle est sa propriété et a une grosse tête. FRERET FRERES. 2 juin—6

CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE seront données à la personne qui ramènera au No. 146, au vieux bassin, ou logera dans une des geoles de cette ville, la négresse SYLPHIDE, âgée d'environ trente ans, ayant une permission pour chercher un maître.
Nouvelle-Orléans, le 1er juin 1840. 2 juin L. DANSAC.

CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE.
PARTI marron de la halle aux légumes de la première municipalité, le 19 mai, le nègre américain nommé GEORGE, parlant l'anglais et le français, taille d'environ cinq pieds huit à dix pouces, teint ordinaire, le regard langoureux et la démarche lente, assez bien constitué et point de barbe; âgé de 30 ans.
Les capitaines de navires ou de toute autre embarcation sont prévenus de ne pas recevoir le dit nègre sous peine [illegible]
[illegible] ci-dessus sera donnée à quiconque le logera dans une des prisons de l'Etat.
F. E. FAZENDE, Paroisse d'Orléans, 20 mai 1840. 1er juin—6f

$15 DE RECOMPENSE.
PARTI marron de chez le soussigné le 18 de ce mois, un nègre américain nommé HILAYE, âgé d'environ vingt-cinq ans, fortement constitué, ayant l'habitude de confondre une jambe, chaussant à bordes vides. Il a un bouton du chair à l'estomac, il parle le français et l'a les yeux très rouges, il est de la taille de cinq pieds et deux ou trois pouces.
Les capitaines de bateaux et navires sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon la loi. La récompense susdite sera donnée à celui qui le logera dans une des prisons de cet Etat. 29 mai—6 JEAN CREON.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.
PARTI marron de l'habitation de M. J. J. Le Blanc, de la paroisse St. Jacques, le nègre américain FRANK, âgé d'environ 20 ou 25 ans, de la taille de 5 pieds 7 pouces, parlant l'anglais et un peu le français; il est fortement cicatrisé, très noir de figure, et à la poitrine très avancée, il bégaye en parlant.
La récompense ci-dessus sera payée à la personne qui le logera dans une des geoles de l'Etat en donnant avis à son maître, ou aux soussignés.
Les capitaines de bateaux à vapeur et de navires sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis avec toute la rigueur des lois.
GOURDAIN & BENIT, No. 13, rue Conti. 29 mai

$25 PIASTRES DE RECOMPENSE.—S'est enfui de la Raffinerie de Sucre de la Louisiane, le nègre WASHINGTON, âgé d'environ 30 ans, de la taille de 5 pieds 3 pouces, ayant le teint rougeâtre et parlant anglais. Ce nègre est d'une construction maigre, et bégaie un peu. S'adresser à MM. FORSTALL, ROMAN & Co, Agents. 30 mai—6

AVIS—Avis est par le présent donné aux propriétaires des îlots nos. 4 et 5 situés au faubourg Bloomingdale face au chemin public sur la rive gauche du Mississipi à environ quatre mille au-dessus de la Nlle. Orléans, dans la paroisse de Jefferson, que si le chemin public n'est pas réparé en face des dits lots, dans les dix jours qui suivront la date du présent avis, les dites réparations seront adjugées au rabais conformément aux réglemens de police, le 10 juin prochain, à dix heures du matin, sur les lieux.
Paroisse de Jefferson, le 30 mai 1840. R. BEAUVAIS, Syndic. 30 mai—10 Juri de police—paroisse Jefferson.

AVIS.
AVIS est par le présent donné aux propriétaires des propriétés situées à Shrewsbury, faisant face au chemin public sur la rive gauche du fleuve Mississipi, à environ dix milles au-dessus de la N. Orléans, dans la paroisse de Jefferson, que si le chemin public n'est pas réparé en face des dites propriétés dans les dix jours qui suivront la date du présent avis; les dites réparations seront adjugées au rabais conformément aux réglemens de police, le 10 juin prochain, à dix heures du matin sur les lieux.
Paroisse de Jefferson, le 30 mai 1840. 30 mai—10 R. BEAUVAIS, Syndic.

AVIS.
DETENU à la geole de St. Jean-Baptiste, un nègre nommé FRANK, disant appartenir à M. J. Jacques Leblanc, du Bayou de la Fourche.
Aussi un nègre nommé JOHN, appartenant à M. Vautrire, du Natchez. Ce nègre ne parle qu'anglais, est d'une forte constitution et de grande taille.
Aussi: un nègre nommé CAMILLE, disant appartenir à M. Jio Pearson, à une lieue au dessous de la Nouvelle-Orléans.
Les différents propriétaires de ces nègres, sont priés de les retirer, en se conformant à la loi.
Paroisse St. Jn. Baptiste, 20 mai 1840.
2 juin—4 A. LUMINAIS, Shérif.

CHEMIN DE FER DE NASHVILLE.
Arrangement pour l'Eté.
A partir de Lundi, le 1er juin prochain, les départs auront lieu à
8 heures A. M.
12 " M. } Et les retours comme à l'ordinaire.
4 1/2 " P. M.
20 mai JAMES H. CALDWELL, président.

PROPRIETES DE VALEUR A VENDRE.
LA propriété située à l'encoignure sud-ouest des rues Royale et Bienville, maintenant occupée par la Banque des Négocians. Cette propriété a 108 pieds sur la rue Royale, et 40 pieds sur la rue Bienville, mesure française.
Pour les conditions, s'adresser à la Banque de Cité. 18 mai—1m.

UNE dame ou un homme d'un âge mûr, pouvant enseigner le français et la musique (piano) trouverait de l'emploi dans une famille à la campagne, à une petite distance de cette ville. Une personne qui pourrait en même temps enseigner l'anglais aurait la préférence. S'adresser rue Royale, No. 150. Il est inutile de se présenter si l'on n'est muni de bonnes recommandations. 22 mai—15

MACHINES A VAPEUR.
LES soussignés agens de Goodloe & Coon, de Cincinnati, recevront des ordres pour la confection de machines à vapeur, moulins à sucre, à scie, presses à coton, et tous ouvrages de ce genre.
13 m—1m FRERET BROTHERS.

AVIS—Le soussigné offre ses sincères remercimens au public, pour l'encouragement qu'il en a reçu depuis qu'il a commencé les affaires en cette ville. Il donne l'assurance que ses relations avec les différentes maisons d'Europe faisant le commerce des graines, sont aussi étendues que celles d'aucune autre maison des Etats-Unis. Il tire directement ses graines, ses plantes &c. des meilleures entrepôts de France, de Hollande, d'Angleterre, d'Ecosse, et des Etats du Nord; ses propres intérêts le portent naturellement à se pourvoir de tout ce qu'il y a de mieux. Il vient de prendre des arrangements avec des cultivateurs de graines, des plus renommés au Nord, pour un fort envoi de graines de cette année, et ses habitués peuvent être assurés qu'il en aura à leur disposition au commencement de septembre prochain. James Dinn frère du soussigné devant partir sous peu de jours pour l'Europe, afin de faire un choix et d'envoyer des graines et des plantes de première qualité, se chargera avec plaisir de toutes les commissions qu'on pourrait lui donner en ce genre; elles seront exécutées avec soin et promptitude.
2 Juin WILLIAM DINN, 37, rue de la Colonne.

AVIS—Le soussigné ayant été nommé syndic des créanciers de Jean Materre, invite tous ceux qui doivent à la faillite par billet, compte ou autrement à venir payer entre ses mains le montant de leur dette, et ceux auxquels il est dû par ladite faillite de présenter leurs comptes et faire connaître leurs réclamations dans le plus bref délai possible. CHARLES DE BLANC, 42 et 43 N. Levée. 28 mai—6,2m.

CORDAGES DE MANILLE—Les soussignés ont en débarquement des navires Mississipi et Louisa, de New York, Solomon Saltus de Philadelphie, et Henry de Liverpool:
50 rouleaux cordages et haubans de Manille,
10 pièces toile à voiles No. 2 à 9,
21 balles ravins duck, fort et mince,
8 balles toile à voile anglaise,
Un assortiment de cables en chaînes,
24 des articles de fonte. PRIESTLY & BEIN, 23, Vieille Levée. 1 mai

[illegible] G. GARDERE, Député greffier. 20 mai—3t. 26. 26

Thomas Barrett contre ses créanciers et les créanciers de Thomas Barrett & Co.
ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, Juge. 12 mai 1840. No. 12836. La cession des biens du pétitionnaire est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers et des créanciers de Thomas Barrett & Co., et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers sera tenue dans l'étude de H. B. Cenas, notaire public, le lundi 15 juin 1840, pour y délibérer sur les affaires des dits insolvables; et en même temps toutes poursuites judiciaires contre leur personne ou leurs propriétés sont et demeurent suspendues. Il est en outre ordonné que T. R. Sterrett soit nommé pour représenter les créanciers absents dans ce procès.
Par ordre de la Cour, Bureau du Greffier, 12 mai 1840.
13 m—3,22m12j ARMAND PITOT, Greffier.

Wm. H. Whitlock & Co. contre leurs créanciers (pour un atermoiement.)
ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—No. 12810—Présent l'honorable Charles Maurian, juge; le 9 mai 1840. Il est ordonné par la cour que les créanciers des insolvables se réuniront dans l'étude de J. B. Marks notaire public, le lundi quinzième jour du mois de juin mil huit cent quarante, pour y déduire les motifs, s'ils en ont, pour lesquels un atermoiement de 1 et 2 ans, ne leur serait pas accordé, et en même temps toutes poursuites judiciaires contre leurs personnes et leurs biens sont et demeurent suspendues. Il est du plus ordonné que, Thos. H. Kennedy soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Par ordre de la Cour—Bureau du greffier.
Nouvelle Orléans 9 mai 1840.
12 mai—3 ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse de la paroisse et ville de la Nlle. Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—6 mai 1840—No. 12325—William Collerton contre ses créanciers—Sur motion de L. Eyma, avocat de Morisson, syndic des créanciers des dits insolvables, il est ordonné par la cour que lesdits créanciers se réuniront dans l'étude de Louis T. Caire, not. pub. le lundi, 8 juin 1840, pour nommer un syndic en remplacement du dit Morisson qui s'est retiré.
Extrait des minutes.
Bureau du Greffier, 6 mai 1840.
7 mai ARMAND PITOT, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nlle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—2 mai 1840—No 12781—John A. Merle, Dederick Miesegaes et Frederick Peschier, contre leurs créanciers et les créanciers de John A Merle et co. La cession des biens des pétitionnaires est acceptée par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers; et il est ordonné que les dits créanciers se réuniront dans l'étude de Felix Grima, not. pub. le lundi, 8 juin 1840, pour y délibérer sur les affaires des dits insolvables, et en même temps toutes poursuites judiciaires contre leurs personnes et leurs propriétés sont et demeurent suspendues. Il est en outre ordonné que Leo. Eustis, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans le procès. Par ordre de la Cour.
Nlle-Orléans, le 2 mai 1840. ARMAND PITOT, Greffier.
4 mai—3

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable C. Maurian, juge.—No. 12840.—Le Mercier contre ses créanciers.—Sur lecture et enregistrement de la pétition, et du bilan, dans cette affaire, il est décrété par la Cour, que les créanciers de l'insolvable devront déduire, en pleine Cour, le vendredi 5 juin 1840, les raisons pour lesquelles il ne serait pas déchargé conformément à la loi; et en même temps, toutes poursuites et procédures contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.
Par ordre de la Cour,
14 m—3 ARMAND PITOT, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans, présent l'honorable Charles Maurian juge, 25 mai 1840.—No. 12904.—Charles Monroe contre ses créanciers. La cession des biens du pétitionnaire est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné que les dits créanciers se réuniront dans l'étude de L. T. Caire not. pub. samedi le 6 juin 1840, pour y délibérer sur les affaires de l'insolvable, et en même temps toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues.
Par ordre de la cour,
Bureau du Greffier, 25 mai 1840.
28 mai—3, en 10j. ARMAND PITOT, Greffier

ETAT de la Louisiane—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No. 12860. Geo. Buchanan & Jno. Hagan, Jr. contre les créanciers de George Buchanan & John Hagan, de Buchanan et Hagan et de Buchanan, Hagan & Co.—La cession des biens des pétitionnaires est acceptée par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers et des créanciers de Buchanan & Hagan et de Buchanan, Hagan & Co; et il est ordonné que les dits créanciers se réuniront dans l'étude de H. B. Cenas, not. pub. le Vendredi, 19 juin 1840, pour y délibérer sur les affaires des dits insolvables, et en même temps toutes poursuites judiciaires contre leurs personnes et leurs propriétés sont et demeurent suspendues. Il est en outre ordonné que L. Peirce soit nommé pour représenter les créanciers absents. Par ordre de la Cour.
Bureau du greffier, Nouvelle-Orléans, 15 mai 1840.
16 mai—2ps ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du premier District Judiciaire—Samedi, le 22 mai 1840—Présent l'hon. A. M. Buchanan, juge—William Tibbit contre ses créanciers et les créanciers de Tibbits et Clark et de Tibbits et Keithler—No. 17800—Sur motion de J. P. Benjamin, avocat de Laurent Millaudon, syndic des créanciers des dits insolvables et sur enregistrement d'un tableau de distribution dans ce procès, il est ordonné par la cour que les créanciers du dit insolvable et toutes les personnes intéressées, aient à déduire, dans les dix jours qui suivront la publication du présent ordre, les motifs, s'ils en ont, pour lesquels le dit tableau ne serait pas confirmé et homologué, les fonds distribués conformément à sa teneur et le dit syndic déchargé de toute responsabilité dans ce procès.
Extrait des minutes.
26 mai—3,en10j B. F. LEWIS, dép. gref.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—27 mai 1840—No. [illegible] Wm. V. Lewis contre ses créanciers.—La cession des biens du pétitionnaire est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné que les dits créanciers se réuniront dans l'étude de Wm. Y. Lewis, notaire public, mardi, le 9 juin 1840, pour y délibérer sur les affaires de l'insolvable, et en même temps toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues.
Par ordre de la Cour,
Bureau du Greffier, le 27 mai 1840.
28 mai—3 A. PITOT, greffier.

COUR DU COMMERCE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
No. 2422.
John Murphy contre ses créanciers.
LES créanciers de l'insolvable et toutes les personnes intéressées sont prévenues d'avoir, dans les dix jours qui suivront la publication du présent ordre, à déduire les motifs pour lesquels le tableau final de distribution maintenant enregistré ne serait pas confirmé et homologué, les fonds distribués conformément à sa teneur et les syndics déchargés de toute responsabilité dans ce procès.
Bureau du greffier, Nouvelle-Orléans, le 26 mai 1840.
Par ordre de la Cour, ED. GARDERE,
27 mai—3f,en10j. Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—29 mai 1840—No. 12966—Remy Vignes contre ses créanciers.—La cession des biens du pétitionnaire est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers sera tenue dans l'étude de L. Turgeau not. pub. mercredi le 10 juin 1840, pour y délibérer sur les affaires de l'insolvable, et en même temps toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues.
Par ordre de la cour—Bureau du greffier, le 29 mai 1840.
30 mai—3 en 10j ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—Le 1er juin 1840, No 11118. F. B. Faures contre ses créanciers, et les créanciers de F. B. Faures & Co.—Il est ordonné par la Cour que toutes les personnes intéressées aient à déduire, dans les dix jours qui suivront la publication du présent ordre, les motifs pour lesquels le tableau provisionnel de distribution, enregistré par le syndic, ne serait pas homologué et les fonds distribués selon sa teneur.
Par ordre de la Cour.—Bureau du Greffier, le 1er juin 1840.
2 juin—3f ARMAND PITOT, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du premier District Judiciaire—Charles Tremoulet contre ses créanciers—La cession des biens du pétitionnaire est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers aura lieu dans l'étude de William Y. Lewis, notaire public, lundi le 15 juin courant, à 10 heures a. m., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit insolvable, et en même temps toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues.
Témoin l'hon. A. M. Buchanan juge de ladite Cour, le 2 juin 1840. P. LEBLANC,
3 juin Dép. Greff

COUR DE COMMERCE—A. Daniels & Goodman contre leurs créanciers—No. 2191—Avis est donné aux créanciers des insolvables et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la publication du présent ordre, les motifs pour lesquels le tableau provisionnel enregistré ne serait pas confirmé et homologué, et les fonds distribués conformément à sa teneur.
30 mai 1840—Par ordre de la Cour. E. GARDERE,
1 juin Dep. Greff.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District Judiciaire—Je soussigné certifie que le 20 mai 1840, jugement a été entré en cette Cour, dans le procès d'Eugénie Paulina Codenot, épouse de J. Soria contre J. Soria, son mari, de la manière et dans les paroles suivantes—No. 19,201—Eugénie Paulina Codenot épouse de Jacob Soria contre Jacob Soria, son mari. La Cour ayant pris en considération, et considérant l'évidence, ordonne et décrète, ce jour, que la demanderesse, Eugénie Paulina Codenot soit séparée de biens du défendeur Jacob Soria, son mari, et que le dit défendeur soit condamné à payer à la dite demanderesse, la somme de trois mille piastres avec intérêt égal à partir du 4 mai 1840, jour de la demande judiciaire, jusqu'à parfait paiement de la dite somme, ainsi que les frais du procès; et que le dit défendeur rende à la demanderesse la maison au Havre, France, mentionnée dans la pétition.
Jugement rendu le 20 mai 1840.
Signé le 27 mai 1840.
(Signé) A. M. BUCHANAN, juge.
(Contresigné) P. LEBLANC, dép. greffier.
Jugement enrégistré dans le livre des jugements, à la page.—Le montant duquel s'élève à la somme de vingt-deux piastres et 12 1/2 cents, indépendamment des frais du shérif.
En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la Cour dans la ville de la Nlle-Orléans, ce vingt-septième jour du mois de mai de l'année de notre seigneur mil huit cent quarante, et la soixante quatrième année de l'indépendance des Etats-Unis.
28 mai—3f,en 10j P. LEBLANC, dép. Greffier.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.—Succession de feu Marie Louise Duclos Lange, épouse décédée d'Antoine Philippe Durival Dumesnil.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Jean Terdulr, h. c. l. exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
30 mai W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testaments.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Pierre Crocker h. c. l. a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feue Henriette Bouchardeau f. c. l, décédée intestat:—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne devrait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
25 mai W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.

EN la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nlle-Orléans—Succession James C. Wilson—Il est ordonné, qu'une assemblée des créanciers de feu James C. Wilson, soit tenue par devant le sieur David L. McCay, not. pub., à l'effet de délibérer et de donner leur opinion sur les conditions de la vente des biens dépendant de la succession; la dite assemblée aura lieu le lundi, 8 juin 1840 à dix heures du matin.
Nouvelle-Orléans, 21 mai 1840.
(signé) J. BERMUDEZ, Juge.
Pour copie conforme. W. F. C. DUPLESSIS,
22 mai Register des Testaments.

[illegible] Saturday [illegible] de l'après midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 30 avril 1840, il sera offert en vente publique à l'encan à la Salle des Bains, située dans la partie de la Bourse de la Cité, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la mineure Sarah Ann Mitchell, les esclaves suivans, savoir:
DAVE,
DICK, âgé d'environ dix neuf ans,
LOYD,
CHARLES, âgé d'environ dix neuf ans,
MARTHA ANN, âgée d'environ dix neuf ans, et SYLVIA.
Et immédiatement après, en vertu du susdit ordre de vente du 30 avril 1840, il sera aussi offert en vente publique à l'encan à la dite Salle des Bains, pour compte de la mineure Amanda Mitchell, les esclaves suivans, savoir:
MARCH,
RUFFIN, âgé d'environ vingt quatre ans,
BILL, âgé d'environ trente deux ans,
BETSEY, femme du dit Bill, âgée d'environ trente sept ans, et
WINNEY et son enfant.
Conditions de la vente: Un quart du prix des dits esclaves payable comptant, et la balance à six, douze et dix huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale; les dits billets, s'ils ne sont ponctuellement payés à leur échéance, porteront intérêt à raison de dix pour cent l'an, après leur dite échéance jusqu'au paiement, sans pour cela accorder aucune extension de paiement en vertu de cette clause.
Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs pardevant Wm. Y. Lewis, not. publ.
W. F. C. DUPLESSIS,
4 mai Rég. des Testamens.

Succession de Urbain Lepage.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.
MARDI le 9 juin 1840, à une heure P. M, à la Salle des Bains, située dans la partie de la Bourse St. Louis, faisant face à la rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves de la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 20 mai 1840, il sera vendu pour le compte de la succession dudit Urbain Lepage décédé, les actions de Banque et autres actions ci-après décrites.
DIX ACTIONS du fond capital de la Banque de la Louisiane de cent piastres chaque payées en plein.
HUIT ACTIONS du fond capital de la Banque de l'Etat de la Louisiane de cent piastres chaque payées en plein.
QUARANTE ACTIONS du fond capital de la Banque du Gas de la Nelle-Orléans, de cent piastres chaque, sur lesquelles trente piastres par actions ont été payées.
SEPT ACTIONS de la Compagnie d'Assurance des Marchands, de cent piastres chaque sur lesquelles trente piastres par actions ont été payées.
TROIS ACTIONS dans le capital de la ville de Galveston, de deux-cent-vingt-cinq piastres chaque, payées en entier.
Conditions, comptant. W. F. C. DUPLESSIS,
27 mai Régistre des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner—Salut:
Qu'il soit connu que, attendu que Jacques Larose, demeurant en la ville de la Nouvelle-Orléans, s'est adressé au Régister des Testaments, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, et ex-officio Greffier de la Cour des Preuves, dans et pour la dite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un Acte de la Législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires" approuvé le 10 Mars 1834, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner qu'en vertu d'un jugement rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, le deux octobre mil huit cent trente neuf, et signé le dix du dit mois d'octobre mil huit cent trente neuf, dans l'affaire de la succession de feu Aug. Louis Madinier Damarin, dans le procès intitulé "Succession A. L. M. Damarino—Jacques Larose versus les exécuteurs testamentaires de A. L. M. Damarin et aussi en vertu d'un décret de vente, rendu par la dite Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, dans la même affaire, le vingt huit février mil huit cent quarante et signé le six mars mil huit cent quarante, le Régister des Testaments offrit en vente publique, à l'encan, le vingt huit mars mil huit cent quarante, pour compte de la dite succession de feu Auguste Louis Madinier Damarin, pour ce qu'elle pourrait rapporter, conformément à l'article 990 (neuf cent quatre vingt dix) du Code de Procédures, de l'Etat de la Louisiane, la propriété foncière ci-après décrite; laquelle fut adjugée au dit Jacques Larose, plus offrant et dernier enchérisseur, savoir:
Description de la Propriété d'après le transfert judiciaire.
Une portion de terre située dans la paroisse de Jefferson en cet Etat, provenant de la division en lots de la ci-devant habitation de feu Pierre Voisin Lafarre, la dite portion de terre désignée par le numéro douze, sur un plan dressé le neuf mai dix huit cent trente six, par Monsieur Allou D'Hémécourt, arpenteur, lequel plan est déposé pour recours en l'étude d'Amédée Ducatel, notaire public, (Livre 1, plan no. 16) mesurant au pied français un arpent de face au fleuve, cent quatre vingt pieds six pouces sur la ligne du fonds, sur quarante arpents de profondeur, bornée à droite par le numéro treize, et à gauche par le numéro onze, ensemble toutes les bâtisses, circonstances et dépendances de la dite portion de terre, droits, servitudes, actions et priviléges y attachés, notamment tous les droits que le défunt a acquis sur la portion de la batture faisant face à la dite portion de terre, adjugée au dit Jacques Larose, plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix de quatre mille piastres.
Conditions—Douze mois de terme; l'acquéreur devant fournir caution, à la satisfaction du juge de la Cour des Preuves et de l'exécuteur, et hypothèque sur la susdite propriété.
A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelque réclamations contre la portion de terre, bâtisses, &c., ci-dessus décrites, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis, dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquéreur.
[L. S.] En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour des Preuves, ce neuvième jour du mois de mai AD 1840.
W. F. C. DUPLESSIS,
15 mai—4,1ps Rég. des Testaments.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de District du premier district judiciaire.—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes verront, salut:—Attendu que Anthony Rasch agissant pour "l'Association Catholique de la Nouvelle Orléans pour venir aux secours des Orphelins," laquelle Association a achetée à une vente faite par le syndic des créanciers de Louis François Caboche, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffier de cette cour pour publier et annoncer conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le dix mars mil huit cent trente quatre.
Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de District du premier district judiciaire, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme, dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir dans trente jours, à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée conformément à la prière de l'agent des acquéreurs.
Ladite propriété fut vendue par le syndic susdit, le sixième jour d'avril de l'année mil huit cent quarante, en vertu d'un décret ou jugement de cette Cour, rendu le troisième jour de mars de l'année mil huit cent quarante, dans l'affaire du dit Louis François Caboche vs. ses créanciers, No. 18197 du docket de cette Cour, à laquelle vente ladite Association Catholique de la Nouvelle Orléans pour venir aux secours des Orphelins, par l'entremise de Monseigneur l'évêque, Antoine Blanc, s'est rendue acquéreur pour le prix de neuf mille deux cents piastres, payables à six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du dit syndic, et assurés par hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement, avec intérêt à dix pour cent l'an, en cas de retard de paiement à l'échéance les dits billets.
Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir:
Un espace du terrain ou emplacement situé au faubourg Washington près de cette ville, et faisant partie de la terre ci-devant appartenant à monsieur David Olivier, désigné par l'islet *No. six*, sur un plan tiré par Benjamin Buisson, arpenteur, et déposé en l'étude de Octave de Armas, notaire public de cette ville, suivant l'acte du douze juin mil huit cent trente trois; le dit espace du terrain ou emplacement ayant, mesure américaine, trois cents seize pieds, deux pouces et six lignes de face à la rue Mazant, cent soixante quatre pieds de face à la rue Moreau; la même face à la rue Casacalvo, et trois cents seize pieds deux pouces et demi sur la ligne limitrophe à la terre de Albert Piernas; ensemble une belle maison en briques à étage, deux bâtiments en briques servant de cuisines, chambres des domestiques, écurie et remise, et aussi deux pigeonniers en briques, ensemble toutes les améliorations, appartenances, dépendances, droits et privilèges lui appartenant, sans exception ou réserve.
Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de la Cour susdite, le vingt-quatrième jour du mois d'avril A. D. mil huit cent quarante.
[L. S.]
(Signé) P. LE BLANC,
19 mai—4, 2ps. Député Greffier.

COUR DES PREUVES.
ATTENDU que Julien Hamelin, h. c. l., a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les Lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Noël Delalande, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour,
30 mai W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des testamens.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Succession de feu P. F. Gouye.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par William Prehn, syndic des créanciers de la succession du feu Pierre Felix Gouye, de la dite succession ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la Cour,
30 mai W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS. COUR DES PREUVES.
SUCCESSION de feu Elisabeth Noël, f. c. l.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Alfred Théodore Noël, h. c. l, curateur de la succession du feu Elisabeth Noël, f. c. l., ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la Cour,
30 mai W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des testamens.

FER DE SUEDE—La balance de la cargaison du brick Rosen, se composant de 40 tonneaux, sera vendu à bas prix si elle est prise sur la Levée; ainsi que quelques douzaines de charrues et de jardins solides et à bon marché. S'adresser à HUGO G. OLDEMEESTER, 46, rue Bienville. 6 mai

VENTES A L'ENCAN.

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de Syndic.
IL sera vendu le samedi, 6 juin, à midi, à la Bourse St. Louis, par ordre et sous l'inspection du syndic, les esclaves ci-dessous nommés, abandonnés par John McDonell à ses créanciers, aux créanciers de Gloyd et McDonnell et aux créanciers de McDonnell et Waterman:
1o. ROBERT, âgé d'environ 24 ans, bon cuisinier; il s'est absenté pendant quelques jours.
2o. DANIEL, âgé d'environ 30 ans, tailleur.
3o. SAMUEL, do do 30 ans, bon cuisinier.
4o. RICHARD, do do 20 ans, garçon de table.
5o. STEPHEN, do do 22 ans, do do
6o. MILLEY, do do 20 ans, cuisinière, et son garçon Joe âgé de 6 ans.
7o. ANN et ses enfants, blanchisseuse, âgée de 25 ans, femme de Stephen.
8o. HANNAH et ses deux enfants (jumeaux) blanchisseuse
9o. MARIA, âgée de 24, blanchisseuse, femme de Daniel.
10. MATILDA, do de 24 ans, blanchisseuse.
11. FANNY, do 24 ans, blanchisseuse et cuisinière.
12. HENRY, son enfant, âgé de 24 ans, blanchisseuse.
13. HANNAH, négresse âgée de 25 ans, blanchisseuse, femme de Richard.
14. AIMEE et ses deux enfants, âgée d'environ 24 ans, blanchisseuse et repasseuse.
15. TOM, mulâtre, barbier, âgé de 26 ans.
Conditions—Un quart comptant, la balance à 6, 9 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Et immédiatement après à l'hôtel de la bourse St. Charles, jusqu'au 1er octobre prochain,
Il sera en outre vendu le lundi, 8 juin, à 10 heures a.m. à l'hôtel St. Charles,
Tous les meubles, liqueurs et vin du dit établissement, abandonnés par John McDonell à ses créanciers, aux créanciers Gloyd et McDonnell et aux créanciers de McDonnell et Waterman.
Conditions—Pour toutes sommes au dessous de $500 comptant, $500 à 100, 60 jours; de 1000 à $2000, 90 jours; de $2000 à $3000 4 mois; au dessus de $3000, 6 mois de crédit en billets satisfaits et endossés à la satisfaction du syndic.
N. B. Pour de plus grands détails, voir les prospectus qui seront mis en circulation avant la vente.
mai 20—12, 25 mai et 1, 4 et 6 juin.

VENTE DE SYNDIC.
Propriété de l'ateur.
PAR J. A. BEARD.
IL sera vendu le samedi 13 juin prochain, à midi, à l'Arcade de Banks, par ordre du syndic de la faillite de Martin Gordon, sur les propriétés suivantes, abandonnées à ses créanciers, savoir:
3 Lots de terre situés dans la partie la plus agréable de la 2de. Municipalité, désignés par les Nos. 14, 15, 16, 17 et 18 de l'îlet borné par les rues St. Charles, Julie, du Camp et Girod; chacun des dits lots mesurant 27 pieds de face à la rue St. Charles, sur 149, 2, 3 de profondeur, et 22 pieds de face sur la dernière, sur la rue St. Marie, conformément au plan dressé par J. Bringier, daté du 29 juillet 1836, et déposé dans l'étude de H. B. Cenas, not. pub. Le lot No. 14 forme l'encoignure des rues St. Charles et Girod.
Conditions:—Comptant.
Les actes de vente, pardevant H. B. Cenas, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

VENTES PAR LE MARSHALL DES E.-U.
M. L. Dawson & Co. contre Galabert.
Cour de Circuit des Etats Unis, District Oriental de la Louisiane No. 668.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Circuit des Etats Unis, j'ai saisi et exposerai en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre Chartres et Royale, samedi 13 juin 1840, à midi, un lot de terre situé dans la 3me municipalité, nouveau faubourg Marigny, mesurant au pied français, 30 pieds face à la rue de l'Union sur 120 pieds de profondeur, dans l'îlet No. 203, renfermé par les rues de l'Union, Français, Moralès et Urquhart, ensemble les améliorations qui se trouvent sur le dit lot de terre, ainsi qu'une machine à distiller; pour satisfaire le jugement rendu dans la dite affaire.
Conditions Comptant.
Bureau du Marshal, Nelle-Orléans, 11 mai 1840.
16 mai—25 M. MARIGNY, Marshal des E. U.

D. T. Walden contre Edward Livingston et autres.
Cour de Circuit des Etats Unis District Oriental de la Louisiane, No. 676.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Circuit des Etats Unis, j'exposerai en vente publique à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, samedi 13 juin 1840, à midi, un certain lot de terre et les améliorations, situé dans la 2de municipalité, mesurant 20 pieds 11 pouces et 4 lignes à la rue de la Nouvelle Levée, 18 pieds 10 pouces et 4 lignes à la rue Tchoupitoulas, 72 pieds 9 pouces à la rue de la Commune et 78 pieds 10 pouces et 6 lignes sur la limite Sud, le tout mesure américaine, pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.
Conditions comptant.
Bureau du Marshall, le 11 mai 1840.
16 mai—25 M. MARIGNY, Marshal des E. U.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Ville de la Nouvelle Orléans.—Pardevant moi William Young Lewis, notaire public, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, dûment commissionné et assermenté, conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, approuvé le treize mars mil huit cent trente sept, les personnes ci-dessous nommées ont convenu qu'une compagnie ou société en commandite composée d'eux-mêmes et d'autres personnes qui pourront se joindre à elles ou s'associer avec elles, soit établie dans l'Etat de la Louisiane, sous le nom et la raison "d'Association des Pilotes du Mississipi."
Que les affaires de la dite compagnie seraient le pilotage des navires dans les différentes passes du fleuve Mississipi; qu'elle aurait des bateaux dits de pilote et autres; qu'elle porterait des secours aux navires naufragés ou échoués dans chacune des dites passes du fleuve ou à la mer; qu'elle possèderait des bateaux à vapeur et qu'elle remorquerait les navires pour monter et descendre le Mississipi.
Que le fond capital de la dite compagnie est fixé à la somme de quatre mille piastres, divisée en actions de cent piastres chacune, avec le privilége d'augmenter le dit capital jusqu'à la somme de soixante mille piastres, si les actionnaires le jugent convenable, payables de la manière suivante:
Un cinquième comptant, et la balance en billets des actionnaires, à l'ordre du président de la Compagnie, payables un cinquième à un jour de l'an mil huit cent quarante, un cinquième le neuf septembre de la même année, un cinquième le neuf décembre de la même année, et le cinquième le neuf mars mil huit cent quarante et un.
Que le capital de la dite compagnie sera divisé en un nombre d'actions ainsi qu'il est ci-dessous désigné à côté de leurs noms respectifs, savoir:
Joseph N. Batson, treize actions; James Groves, deux actions; William Andrews, trois actions; Charles Thompson, deux do; Samuel P. Scott, trois do; Joseph Rogers, deux do; Henry J. Whitney, trois do; James Morgan, deux do; Hartwell Walker, deux do; Joshua H. Riddle, trois do; James H. Malcolm, deux do; John Sweeten, trois do.
Que la dite société entrera en opération le neuf mai mil huit cent quarante, et que le terme de sa durée sera de quarante quatre ans. Que trois directeurs seront élus par les actionnaires qui seront nommés pour diriger les affaires de la dite compagnie.
Que les dits directeurs éliront parmi eux un président, qui remplira en office les fonctions de secrétaire et de trésorier; et il sera de son devoir de faire exécuter les ordres du bureau des directeurs; de recevoir des personnes nommées à cet effet ou autres toutes sommes dues à la compagnie, de garder et de payer ces mêmes sommes ou d'autres, ainsi qu'il peut en être requis de temps en temps par le dit bureau; de signer tous billets ou obligations, d'accepter au nom de la dite compagnie tous actes de vente, hypothèques, transferts et autres quand il sera autorisé à le faire par le bureau des directeurs.
Il tiendra également les livres de la compagnie d'une manière régulière, et donnera caution à la satisfaction du bureau des directeurs pour la somme de trois mille piastres, comme garantie du parfait accomplissement de ses devoirs et comme sûreté des dépôts qui lui seront confiés et recevra pour ses services telle rémunération payable par trimestre que désignera le bureau des Directeurs. Et le dit président fournira chaque mois au bureau des directeurs un état des affaires de la Compagnie contenant le détail des recettes et des dépenses.
Que le temps de service des directeurs sera de quatre mois de calendrier.
Qu'à l'expiration de la société, les affaires de la compagnie seront closes et liquidées par trois commissaires pris parmi les actionnaires et qui seront nommés par eux, à moins que la majorité des actionnaires demande que les affaires soient continuées.
Que les dits commissaires auront le droit de passer tous actes et de faire toutes démarches pour amener une liquidation finale et un réglement des affaires de la société.
Que les dividendes des bénéfices de la compagnie seront déclarés tous les quatre mois.
Qu'un Etat des affaires de la Compagnie sera présenté chaque trimestre aux actionnaires par le bureau des directeurs.
Qu'une assemblée générale des actionnaires pourra être convoquée en tout temps, en informant le président par écrit et en lui désignant l'objet pour lequel on demande à convoquer une assemblée; mais il faudra que cette demande soit faite par cinq actionnaires au moins, possédant entr'eux au moins quinze actions du fond capital. Et cette demande ainsi faite, il sera du devoir du président de convoquer une assemblée générale des actionnaires dans les dix jours qui suivront la réception de la dite demande; et l'assemblée ainsi convoquée aura le droit, pourvu que la majorité des actions y soit représentée, de nommer de nouveaux directeurs et de prendre telles autres mesures qu'elle jugera convenables.
Que toute place vacante sera remplie par la majorité du bureau des directeurs jusqu'à l'élection.
Que personne ne sera nommé directeur à moins qu'il n'ait en son nom au moins deux actions du fond capital de la Compagnie.
Qu'à chaque élection, chaque action du fond capital appartenant à un individu, à une société ou à une corporation donnera droit à une voix; dans toutes les élections les votes pourront être donnés soit personnellement, soit par procuration.
Que le bureau des directeurs aura le droit de faire tels réglements qu'il jugera nécessaires pour se régir lui-même, pour diriger les affaires de la société, ses officiers et employés, et la manière de déclarer et payer les dividendes, ainsi que tous les autres réglements qu'il jugera convenables dans l'intérêt de la Compagnie, pourvu qu'il ne manque à aucune des dispositions des dits réglements.
Que les trois élections annuelles des directeurs auront lieu les troisièmes lundis de mai, de septembre et de janvier de chaque année, et qu'avis de cette élection sera donné pendant au moins cinq jours avant l'élection dans deux gazettes publiques; et que le scrutin sera ouvert de midi à deux heures P. M., sous la surveillance de trois commissaires nommés par le bureau des directeurs et pris parmi les actionnaires.
Que dans le cas où il n'y aurait pas d'élection le jour désigné, les directeurs alors en fonction continueront à les remplir jusqu'à ce qu'une nouvelle direction soit formée.
Que l'ancienne direction remettra à la nouvelle direction tous les livres, papiers, tout l'argent et les effets et tous autres objets appartenant à la Compagnie.
Qu'il sera tenu un registre où des registres reliés, ainsi que le veut la loi, de toutes les séances du bureau des directeurs, lesquels livres pourront être examinés en tout temps par les actionnaires et chacun d'eux.
Que les actions ne seront transférables qu'à l'office du président de la Compagnie, soit par procuration soit en personne.
Que tous les certificats d'actions seront signés par le président et un membre du bureau, qui signera comme secrétaire.
Et les personnes ci-dessus nommées ont, pour confirmer les stipulations et les conventions sus-relatées, ordonné, fixé et établi les articles de société par commandite qui précèdent, pour les objets ci-dessus mentionnés, et à cet effet elles ont signé leurs noms respectifs.
Fait et passé dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce neuf mai mil huit cent quarante, en présence de William T. Lewis et Charles A. Rousselin, tous les deux de cette ville, témoins qui ont également signé leurs noms avec les dites parties et moi le notaire soussigné.
(Signé) Joseph N. Batson,
James Groves,
Charles Thompson,
Joseph Rogers,
James Morgan,
William Andrews,
Henry J. Whitney,
Joshua H. Riddle,
James O. Malcolm,
Hartwell Walker,
John Sweeten,
Saml. P. Scott
William T. Lewis—C. A. Rousselin—W. Y. Lewis, notaire public.
Je certifie que ce qui précède est une copie conforme à l'original enregistré dans mes minutes.
[L. S.] En foi de quoi je certifie les présentes sous ma signature et le sceau de mon étude, à la Nouvelle-Orléans, ce 12 mai 1840.
18 mai— W. Y. LEWIS, notaire public.

MAQUEREAUX—200 barils No. 3, No. 2 et 1; 13 1/2 do do; 20 barils morues et poissons choisis; 50 do harengs do do; 100 1/2 do do; 200 caisses morue en magasin et à vendre par J. B. FIELD, 73, rue Bienville. 29 mai

HUILE de Baleine et Chandelles.—200 caisses chandelles de blanc de baleine; 5000 gallons huile de sperm l'hiver, 5000 do. do. de baleine; 1000 do. huile de baleine l'hiver, blanchie; 10,000 do., huile de sperm de printemps; 2000 do. d'automne, en magasin et à vendre par J. B. FIELD, 73, rue Bienville. 29 mai

BOIS DE CONSTRUCTION.—Les soussignés, agents du moulin de Bellevue, fourniront des bois de construction de toute description qu'on pourrait demander, à vendre aux termes les plus raisonnables et sous le plus bref délai. GEO. GREEN & BROTHER, 26, Camp. 29 mai

PARFUMERIES, PAPIERS &c.—Récolte parfumeries fines, très fraîches et bien assorties, 27 dos papier à lettre et autres, de fabrique française, ayant droit au drawback; 1 caisse 100 paires bottes [illegible] fines, en magasin et à vendre à très bas prix par BLANCHARD EIMER & Co, 26, Bienville. 29 mai—6

A VENDRE chez les soussignés:—
Vins de Bordeaux en barriques,
Do do en caisse (rouge) des marques chateau Lafitte, chateau Margaux, chateau Larose, St Julien, St. Estèphe.
Vin blanc en caisse, Sauterne, Grave, Barsac.
26 mai LOREILHE & VALETON, 33, Royale.

BRETAGNES, toile à chemises blanche et grise, toile à draps, sonnaz superfin, linon, gallons en fil listados, idem en fil, bleus. A vendre par CLASON & VLES, 2 juin 44, rue de Chartres, au premier.

VELOURS en couleurs assortis, mouchoirs madras, crepons, mousseline, calico et mousseline blanche, mouchoirs, à vendre par CLASON & VLES, 44, rue de Chartres, au premier. 2 juin